

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

S O C I A L E

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr.
Abonnements et annonces payables d'avance.

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 12 fr. par an
France 15 — Etranger 20 fr. par an

Economies, chômage

Réduire les frais de gestion est un des éléments qui permet évidemment de réduire les dépenses budgétaires à la condition essentielle que les économies réalisées sur les salaires des fonctionnaires ne soient pas absorbées et au delà par les prêts ou avances consenties pour venir en aide aux nécessiteux de toutes les classes.

Or, il est infiniment plus désastreux de dilapider les fonds publics en jetant l'argent par les fenêtres sous forme d'indemnités de chômage, par exemple, que d'équilibrer un budget même très lourd pour le contribuable si à l'effort fiscal correspondent des travaux d'intérêt général susceptibles de supprimer les primes au « far niente ».

Quand les travaux se raréfient, quand le cours des matières premières est au plus bas, c'est à ce moment que toutes les disponibilités de trésorerie doivent être employées pour approvisionnements et pour mettre en œuvre l'outillage national.

Naturellement, il importe d'avoir un plan quinquennal ou décennal susceptible de faire apparaître les ressources nouvelles résultant des travaux de grande envergure au fur et à mesure de leurs réalisations car les dépenses de cette nature doivent toujours aboutir à des économies réelles ou créer des revenus certains destinés à entretenir la vie, c'est-à-dire l'activité commerciale, industrielle et agricole.

Les problèmes politiques sont plus que jamais des problèmes démographiques; les hommes ont faim et la politique pure ne nourrit pas la masse. Gouverner, c'est réduire d'abord le nombre des miséreux et assurer si possible un peu de bien-être à l'ensemble de la population. Tâche difficile s'il en fut qui exige que celui qui l'assume ait l'esprit libre de toute préoccupation d'ordre particulier pour consacrer l'effort de la nation sur l'intérêt général.

Comment espérer aboutir sous le régime de polysynodies qui est le nôtre en ce moment. Ce sont des intérêts de groupes, de régions, de producteurs, qui se heurtent sans trêve et travaillent à faire prévaloir, non pas des thèses de bon sens mais des systèmes défensifs de vieux privilèges accommodés à la sauce de la journée de huit heures; or huit heures, c'est beaucoup trop pour certains travailleurs et pour le travail en équipes, quand le chômage jette à la rue des légions de malheureux; par contre, huit heures, c'est peu pour le père des montagnes ou pour d'autres professions n'exigeant aucun effort soutenu. Le repos dominical est aussi une conception fautive de la vie moderne et le repos hebdomadaire lui-même ne correspond pas toujours à un rythme suffisant pour équilibrer les possibilités d'utilisation avec les besoins de la production. Le salaire, en définitive, ne peut être que le fruit de l'effort accompli et il est matériellement impossible d'en fixer « a priori » les modalités et la quotité dans chaque cas particulier en se basant, comme on a voulu le faire, sur un minimum de besoins auquel chaque chef de famille peut décentement prétendre. Certes, ce serait désirable, mais c'est beaucoup trop beau quand tant de malheureux ne peuvent joindre les deux bouts. Qu'on demande au petit artisan du village quel est son salaire minimum? Le sabotier, le cordonnier, le menuisier, le ferblantier, le serrurier, l'horloger et tant d'autres ouvriers en chambre, dont on méconnaît l'effort laborieux sont, par la force des choses, obligés de se contenter d'un salaire strictement basé sur la valeur des objets qu'ils réparent ou qu'ils fabriquent.

Ils sont injustement sacrifiés, de nos jours, parce que d'autres catégories de travailleurs ont fait prévaloir, sous la menace des grèves ou du bulletin de vote, des salaires de base qui ne correspondent pas toujours aux services rendus ou à la difficulté du travail accompli; il en résulte que, très rapidement, la plupart des industries, handicapées par des prix de revient exagérés, se sont annihilées d'elles-mêmes après avoir lutté un certain temps à la faveur du régime protectionniste. La période des indemnités de chômage et des caisses de prêts durera à son tour aussi longtemps qu'il y aura encore

quelques ressources budgétaires, puis, enfin, il faudra en arriver aux mesures par lesquelles on aurait dû commencer : reprise des grands travaux d'intérêts généraux et d'outillage national en tenant compte de l'évolution des méthodes de transport et de la nécessité d'utiliser les ressources de notre sol et l'énergie de nos chutes. Canaliser la main-d'œuvre en excédent, non pas en direction des grosses agglomérations, mais, au contraire, de la grande ville vers les villages et des villages aux champs, doit être la préoccupation des chefs d'Etat.

Pour cela la modernisation des grandes routes est susceptible d'absorber, et pour longtemps, la majeure partie des sans-travail de nos faubourgs. C'est, du reste, ainsi que l'Italie a merveilleusement rajeuni ses artères en donnant du pain à tous ceux qui veulent véritablement travailler. Cette angoissante question du chômage, qui ne tardera pas à atteindre en France un caractère aigu, se pose aussi en Tunisie. Si l'on pouvait au moins assurer trente heures de travail par semaine à tous ces malheureux, les chantiers produiraient un rendement utile de dix heures par jour en employant en deux équipes un effectif double de la normale. Urbanisme, voirie, hydraulique, assainissement, tels sont les grands travaux d'intérêt général qui peuvent absorber la majeure partie des victimes de la crise. Mais d'autres mesures s'imposent pour encourager, par exemple, ceux des colons qui n'ont pas motorisé à l'extrême leur exploitation et qui font vivre autour de leur ferme de nombreux indigènes. Il faut maintenant réagir contre la tendance fâcheuse d'une législation qui, en atteignant l'employeur, frappe indirectement l'employé. Le socialisme s'est stupidement dressé contre le capitalisme qui, pourtant, a permis si longtemps l'activité économique et la prospérité ! C'est une erreur de penser qu'on ne peut pas être un bon socialiste en proclamant l'alliance du travail et du capital!

L'un ne va pas sans l'autre et l'existence de gros capitaux est même seule génératrice de grandes entreprises susceptibles d'occuper de nombreux ouvriers.

L'Etat lui-même sera bien obligé de constituer hâtivement ces capitaux par des prélèvements sur le contribuable s'il veut un jour améliorer et développer l'outillage national pour lutter contre le chômage. Ecraser les industries prospères sous l'impôt, dégoûter les porteurs de titres par des menaces incessantes, c'est provoquer l'évasion des réserves monétaires au profit des pays voisins où règne la sécurité. Fort heureusement pour nous la sécurité n'est partout que très relative, car l'équilibre européen serait faussé si une nation parvenait à s'organiser de façon à assurer chez elle l'ordre absolu et la stabilité monétaire. Toutes les ressources de ceux qui vivent dans l'insécurité afflueraient sur son territoire en dépit des lois les plus draconiennes sur l'évasion des capitaux et il en résulterait des querelles de voisinage. Ce qui démontre aussi qu'un pays riche et prospère doit avoir une armée solide et forte pour préserver son bien contre les entreprises de ceux qui, n'ayant pas su réaliser cette perfection, sont disposés à imposer par la force, ce qu'ils n'ont pu acquiescer eux-mêmes par une sage économie.

CIVIS.

BULLETIN

Les mises à la retraite

Si nos renseignements sont exacts, il y aurait d'ici deux mois — pour être parlementaire — 451 fonctionnaires qui seraient mis à la retraite ayant atteint ou dépassé l'âge fixé par les nouveaux décrets, ce qui permettra de faire place aux jeunes, dont l'un nous disait, sans respect pour les vieux :

« Pourquoi garde-t-on en service ces vieilleries, incapables de fournir un travail utile et avec des appointements qui feraient le bonheur de trois jeunes sinon quatre. »

« Qu'on les remise et qu'on ne les voie plus. »

Ce langage nous déplaît souverainement et nous exprimâmes toute notre indignation à ces jeunes gens trop pressés de prendre la place des bons vieux fonctionnaires qui, à 60 ans, ont encore bon pied et bon œil et ne renâclent pas à la besogne.

Evidemment, il faut une limite d'âge, sans quoi les vieux fonctionnaires resteraient en place jusqu'à ce qu'ils deviennent fourbus et incapables de se rendre à leurs bureaux.

La limite d'âge de 60 à 63 ans nous paraît raisonnable pour toutes les catégories de fonctionnaires et puisse, comme en France, on a arrêté le recrutement des personnels, les jeunes devront attendre quelques mois encore, ce qui procurera une économie point négligeable qui, ajoutée à d'autres économies, pourront peut-être boucler le budget sans impôts nouveaux.

On nous dit aussi que plus de cent vingt fonctionnaires des cadres métropolitains vont être renvoyés dans la Métropole.

Les premiers qui seront expédiés, ce sont ceux dont on pourra aisément trouver des remplaçants dans les cadres recrutés sur place, et puis aussi quelques turbulents dont la présence a été jugée mauvaise pour la discipline et la bonne marche du protectorat.

Attendons donc quelques jours pour savoir si ces renseignements que l'on nous a fournis, sans nous demander de les garder pour nous, sont fondés ou non.

L. de P.

Les devoirs avant les droits

Le budget a été voté à la date du 1^{er} mars. Ce qui semblait impossible s'est fait en un tournemain. Voilà une étape franchie.

Et l'on s'est mis en route sans retard vers la deuxième en donnant au cabinet Doumergue les pleins pouvoirs pour opérer des économies.

D'où provient ce redressement inespéré ?

De l'autorité d'un homme qui, arraché à son repos, est venu nous dire, non pas même : je veux, sur le ton impérieux d'un maître, mais je conseille, avec l'affabilité d'un guide ? Sans doute. Il faut rendre à M. Doumergue ce qui, incontestablement, est à lui, et ne pouvait être qu'à lui.

Mais aussi de la discipline qu'a su s'imposer le Parlement. Il a eu peur, disent les uns. Il a capitulé, disent les autres. C'est inexact dans les deux cas.

Pourquoi donc ne pas reconnaître la vérité, à savoir que les parlementaires ont fait un salutaire retour sur eux-mêmes, et, dans l'ensemble, ont enfin fait passer les intérêts particuliers dont ils ont la charge après l'intérêt général ?

Là est le fait nouveau, dont l'importance n'est pas niable, et dont les conséquences peuvent être grandes. Dans un pays où, depuis des années, on n'entend invoquer que des droits, on a enfin parlé devoir.

Eux aussi, les parlementaires, avaient des droits, et certains. Ils les tenaient de la Constitution : théoriquement et du point de vue des principes, ils ont donc subi un dommage.

Mais, très nettement, ils ont vu leur devoir, qui était en conflit avec leur droit. Et ils n'ont plus hésité.

Leur en saura-t-on gré ? Ce n'est pas sûr.

En tout cas, ils ont donné un exemple qui est à suivre, et prouvé que nous entrions dans l'ère du devoir avant les droits, les seconds pouvant être légitimes, mais le premier étant sacré.

Il n'est pas inutile de le rappeler, au moment où le gouvernement va s'atteler à l'ingrate et difficile besogne des économies.

Nous n'avons pas fini d'avoir besoin d'abnégation.

Jean PHILIP,

Sénateur du Gers.

Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, membre de la Commission des Finances, membre de la Commission des Colonies.

Echos & Nouvelles

A LA RESIDENCE GENERALE

Nous annonçons un peu tard le départ de Mme Peyrouton qui a devancé de quatre jours celui du Résident Général qui va prendre langue avec son nouveau chef, M. Barthou, ministre des Affaires Etrangères, M. Doumergue, président du

Conseil et les ministres qui ont voix au chapitre dans nos affaires.

Puisse-t-il les convaincre que la Tunisie traverse une dure crise et que la Métropole se doit de l'aider d'autant plus qu'on ne peut laisser protester la parole de l'ancien Président de la République pour les millions qu'il nous a promis et jamais donnés.

L'ALD KEBIR

Au moment où paraîtra le journal, l'Ald Kebir, ou fête du mouton, battra son plein et les méchouis régaleront les sujets musulmans de S. A. le Bey, naturellement ceux qui auront pu acheter un mouton ou un agneau.

Les cérémonies au palais du Bardo auront lieu le lundi si la fête tombe dimanche ou le lundi avec l'éclat habituel de ces cérémonies.

Nous souhaitons à S. A. le Bey, à toute la dynastie husseinite et à nos amis un temps splendide et d'envisager l'avenir sous un jour moins pénible que ceux que nous subissons depuis deux ans grâce aux efforts du Résident Général qui s'est promis d'arriver à maîtriser la crise.

Qu'Allah l'entende et lui donne les moyens d'y parvenir.

A LA DIRECTION GENERALE

DES FINANCES

M. Hoppenot, inspecteur des finances, vient d'être nommé directeur général des Finances en remplacement de M. Dubois-Taine qui rentre à Paris en passant par l'Algérie et le Maroc où le « Courrier du Maroc » signalait dernièrement son passage accompagné de Mme Dubois-Taine et de sa belle-sœur.

M. Hoppenot est un très jeune directeur; il est le sixième directeur depuis le protectorat. La Tunisie a eu d'abord les trois D.

MM. Depienne, Ducroquet et Dubourdiou, puis MM. Crancier, Dubois-Taine et, enfin, M. Hoppenot.

Du temps des trois premiers les finances tunisiennes étaient bien gérées; M. Crancier avait moins de connaissances que ses devanciers. Quant à M. Dubois-Taine, nous ignorons ce qu'il a fait et pourquoi il rentre au Ministère des Finances.

Quant à M. Hoppenot, on le dit très calé. Nous souhaitons qu'il le soit car nous sommes dans un joli pétrin et il faudra toute la vigueur du Résident Général et les connaissances financières du nouveau directeur général pour y arriver à l'en sortir sans augmentation d'impôts comme le faisait M. Crancier.

NAISSANCE

Nous avons appris avec plaisir la naissance d'un petit-fils dans la famille du général Selim Dziri, secrétaire particulier de S. A. le Bey.

Le nouveau-né est le fils du Cheikh Mahmoud Hachicha, Cadi de Sfax, très estimé de toute la population.

En cette heureuse circonstance, nous adressons nos félicitations aux heureux parents et formons des vœux de santé et de bonheur pour l'enfant.

CEUX QUI SE VADENT

DU PARTI S. F. I. O.

Tout d'abord, après ceux que nous avons déjà cités, le citoyen Bouisson, président de la Chambre des Députés, puis Fiancette, député et conseiller municipal de Paris, et la liste n'est pas close, mais nous ne pouvons citer tous les noms des « durs » devenus des « mous » : il y en a trop.

Il restera aux Blum, Zyromski, Paul-Faure, etc., un bréviaire de socialo-communistes qui semblent s'entendre comme... frères aujourd'hui pour faire pièce à ceux qui ne veulent pas subir de dictature, pas même celle d'un Blum, retraité du Conseil d'Etat et bientôt de la Chambre des Députés, car ses électeurs de l'Aude l'ont assez vu.

M. BUZIE, DIRECTEUR DU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE EN TOURNEE

Nos correspondants de Soussé et Sfax nous ont signalé le passage de l'honorable M. Buzié, en tournée d'inspection.

Il a paru enchanté de ses visites et de la bonne gestion des succursales du grand établissement financier dont il est le directeur général.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Dans la promotion qui vient de paraître au titre du ministère de l'intérieur nous avons relevé avec infiniment de plaisir le nom de notre excellent confrère M. Jean Bouchet, du « Réveil Bonois », qui a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Nous lui exprimons nos plus confraternelles félicitations.

Une brillante élection

C'est celle de M^{re} Albert Bessis, avocat au Barreau de Tunis, récemment fait chevalier de la Légion d'honneur, qui a été élu représentant des israélites de Tunisie au Grand Conseil à la majorité, ou plutôt à l'unanimité des voix, soit 175 sur 175 votants.

L'élection de M^{re} Albert Bessis au Grand Conseil, bien qu'attendue, a été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les Israélites et par les divers éléments de la population tunisienne où, par la valeur de l'homme, son tact, l'aménité de son caractère et son commerce agréable, M^{re} Albert Bessis ne compte que des amitiés solides et des vives sympathies.

Les votes massifs des électeurs sont très significatifs. Ils constituent pour le nouveau délégué au Grand Conseil une grandiose démonstration de confiance, et d'estime qui lui donne une plus grande autorité au sein de la Grande Assemblée



M. Albert BESSIS

Tunisienne et augmente d'autant son prestige personnel.

Par son action compréhensive, son esprit fin et pondéré et sa grande activité, M^{re} Albert Bessis est une excellente recrue pour la Section du Grand Conseil où il apportera sa parfaite connaissance des choses et des gens de Tunisie, servie par un beau talent et une éloquence sobre et élégante.

Nous qui connaissons M^{re} Albert Bessis pour la part très vive qu'il apporte avec son frère, M. Jules Bessis, chevalier de la Légion d'honneur, pour le rayonnement des amitiés françaises et tunisiennes dans ce pays de protectorat, nous nous réjouissons de son beau succès et l'en félicitons très cordialement, tout en étant persuadé que M^{re} Albert Bessis, comme Grand Conseiller et dans le domaine de la compréhension fera œuvre utile et harmonieuse pour le plus grand bien de ses mandants et de la collectivité tout entière.

UN BON TUYAU

Nous sommes heureux d'informer nos confrères que la Société L'Etoile du Foyer dispose d'un budget copieux. Pour tous renseignements, prière de s'adresser au jeune et distingué M. Masson, 124, rue Réaumur, mandataire de M. Ducreux, le non moins distingué directeur de L'Etoile du Foyer.

(Finance-Journal, 17-2-34).

LA FOIRE-EXPOSITION DE TUNIS

Nous sommes allés voir les chantiers et nous avons en l'agréable impression que tout sera terminé le jour fixé pour l'ouverture.

Nous ne pouvons que féliciter M. Maillet, l'animateur, qui se dépense sans compter pour le bien du pays et en particulier de Tunis.

Les hommes de sa trempe manquent un peu aujourd'hui car s'il en était autrement nous ne subirions pas cette crise qui fait tant de victimes parmi nos concitoyens, dont un grand nombre, hélas ! vont choir au tribunal de commerce, dépassant de beaucoup les malchanceux des trois départements d'Algérie.

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire l'intéressant « Messager d'Algérie » qui publie dans chacun de ses numéros le relevé des déconfitures de la colonie tout entière.

Faisons donc tous nos efforts pour sortir de cette situation malheureuse et remercions M. Maillet d'y contribuer avec énergie.

Il est profondément regrettable que le Comité des fêtes ait abandonné les réjouissances de Carnaval qui auraient fait marcher le commerce pendant les jours

des joyeuses fêtes en attendant l'ouverture de notre foire-exposition.

Les membres du Comité des fêtes n'ont pas eu confiance, ils ont douté du succès et d'eux-mêmes, en quoi ils ont eu tort.

L'AFFAIRE PASSEZ

Le 1^{er} mars le tribunal correctionnel, présidé par M. Vionnois a rendu son jugement dans les deux affaires Passez fils, rapportées par les quotidiens.

Il a dit qu'il est établi que l'inculpé avait mandat pour effectuer les encaissements, qu'il a reçu les sommes aujourd'hui réclamées et qu'il les a détournées à son profit que le délit d'abus de confiance est nettement prouvé et établi.

Par ces motifs, Arnold Passez fils, a été condamné à quatre mois et six mois d'emprisonnement, la confusion des peines étant prononcée.

L'INDEMNITE DE RESIDENCE

Le Résident général a reçu, au Secrétariat général du Protectorat, cet après-midi, les représentants des fonctionnaires, auxquels il a exposé l'économie du projet du Gouvernement du Protectorat en ce qui concerne la révision du taux de l'indemnité de résidence.

Nous avons reçu la « Gazette de la Capitale et du Parlement » qui publie un article sur la Tunisie où elle approuve les mesures prises en vue des économies à réaliser afin de boucler le budget et nous le reproduisons peut-être dans notre prochain numéro.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec regret le décès survenu en France, le 9 mars, du père de M^{re} de Lorrière, avocat au Barreau de Tunis.

Nous lui présentons et à sa famille l'expression de nos sincères condoléances.

Et, ici, les amis de M. Josué Bessis, vice-président du Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie, dont il a fait un des premiers établissements financiers de la Régence est mort subitement d'une embolie.

Notre ami était malade depuis plusieurs mois, il avait dû subir une opération qui avait apporté un soulagement à ses douleurs mais ne l'avait pas guéri, et c'est sans doute la maladie première qui l'a enlevé à l'affection des siens et à l'amitié de ses innombrables amis.

Nous prions sa famille et la Banque de Tunisie d'agréer nos sincères condoléances.

VIENDE PARAITRE

L'Islam se défend

375 millions de musulmans exigent le respect de leur religion et de leur dignité d'hommes. Qu'on change de procédés à leur égard. Il est temps.

En vente chez l'auteur, M. Eugène Yung, ancien vice-résident de France au Tonkin, 50, avenue Malakoff, Paris. Prix, 8 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Satires et billets doux

Sous le titre *Satires et Billets Doux*, l'écrivain Ramlec vient de faire paraître aux Editions René Debresse, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris, un fort joli volume sur Vergé Baroque, de luxe, au prix de 12 francs et en vente dans toutes les librairies.

Le titre est amplement justifié par le texte. Poèmes galants où l'amour badine avec une pointe de philosophie; satires où des personnages devenus par la force des événements ce que l'on peut appeler des types sont fixés en des traits qui ne relèvent pas de la caricature mais du pamphlet.

Administration Privée

de S. A. le Bey

Avis aux fournisseurs

Le général de division Slim Dziri, directeur de l'Administration Privée de S. A. le Bey, porte à la connaissance de tous les fournisseurs du Palais Beylical qu'aucune livraison de marchandises, quelle qu'elle soit, n'est reconnue par lui que si cette livraison a fait l'objet d'un bon rose signé du Directeur lui-même et portant le cachet de l'Administration Privée.

Toute livraison non justifiée par la production d'un tel bon, ou ayant fait l'objet d'un bon portant une autre signature que celle du Directeur lui-même sera considérée comme nulle.

Tunis, le 12 mars 1934.

Le Général de Division,
Directeur de l'Administration
Privée de S. A. le Bey,
SLIM DZIRI.

BREVET TUNISIEN N° 4123

M. Emilio Luling, ingénieur à Milan (Italie), propriétaire du brevet tunisien d'invention n° 4123, déposé le 3 février 1931, délivré le 11 avril de la même année, relatif à : « Corps tubulaire en papier pour canalisation », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences d'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public qu'il sera procédé :

1. le lundi 2 avril prochain, à 9 h. du matin, à l'Agence des Habous, à Kairouan, à la cession à enzel, aux enchères publiques, d'une maison située à Kairouan.

2. le mardi suivant, à 9 h. du matin, à l'Agence des Habous de Sousse, à la cession à enzel et à l'échange, aux enchères publiques, de terrains sis à Sousse et à Msaken.

3. le mercredi 4 du même mois, à 9 h. du matin, à l'Agence des Habous de Mahdia, à l'échange, aux enchères, publiques, de constructions en ruine, situées à Mahdia, Sidi Abouane, Ksour-Essaf, Bekalta et El Djem.

4. le jeudi 5 du même mois, à 9 h. du matin, à l'Agence des Habous de Sfax, à l'échange, aux enchères publiques, d'un terrain sis à Kerkenna et à la cession, aux enchères publiques, d'un terrain, d'une alcôve et d'un « damous » situés à Sfax.

5. le 7 du même mois, à 9 h. du matin, aux bureaux des Habous d'El-Hamma, à la cession à enzel aux enchères publiques de 29 lots faisant partie du lotissement des terrains El Bordj « Bostane El Herabi » contigus aux établissements thermaux d'El Hamma.

6. le 9 du même mois, à 9 h. du matin, à l'Agence des Habous de Djerba, à la cession à enzel et à l'échange, aux enchères publiques, de terrains situés à Djerba.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Agences ci-dessus indiquées et au Bureau Foncier N. 28 de l'Administration des Habous à Tunis.

BREVET TUNISIEN N° 3163

M. Angelo Piccaluga, ingénieur civil à Livourne (Italie), propriétaire du brevet tunisien d'invention n° 3163, déposé le 5 avril 1924, délivré le 16 juin de la même année, et relatif à : « Procédé et outil pour l'application de capsules à fermeture hermétique aux trous de vases métalliques », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences d'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Café Français

HAMMAM-LIF

Consommations de 1^{er} choix

Liqueurs de marque Bière sous pression

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Ave Al-Djazira, 41

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
sert ses repas fixes avec Cloi de l'Archevêché, café et service compris à 12 francs.
Service à la grande car e à des prix imbattables.
Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.
On prend des pensionnaires
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 46, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobilcil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 6.

Compagnie de Navigation Mixte

(Compagnie Touache) Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 10 h. : Départ de Marseille le lundi à 12 h. — Arrivée à Marseille le vendredi à 16 h. — Arrivée à Tunis le mardi à 17 h.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence :
8 rue d'Alger à TUNIS
PEDELUPE & PIETRA

Station Thermale de KORBOUS

Ses Hôtels remis à neuf, avec chauffage central, eau courante chaude et froide et grand confort

NOUVEAUX TARIFS REDUITS

Location d'appartements vides à partir de 6 francs par jour
Autocars quotidiens, 22-28 fr. A. R.
Renseignements 5, Avenue de Paris (1^{er} étage)

TOUS LES JOURS LISEZ

« EXCELSIOR »

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 60.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 59, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises
Caris de Fonds — Opérations sur Titres — Garde de Titres
Souscriptions — Paiement de Coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc et au Grand Liban

EN TUNISIE :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Médéa, Sfax, Sousse, Soud-el-Khemis, Sousse, Zargis.

Correspondants dans le monde entier

LOTIERIE NATIONALE FRANÇAISE

9^e TRANCHE

Prix du Billet : 100 francs

Les billets sont exclusivement au porteur
Les billets sont en vente aux caisses suivantes :

TRESORERIE GENERALE
RECETTES DES REGIES FINANCIERES
RECETTES DES POSTES

Hamam.Lif

Etablissement Thermal Municipal
ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

MATELASSIER - TAPISSIER

Fourniture de toiles, laine et crin végétal
Réparations de divans et sommiers
FAÇON A DOMICILE
Main-d'œuvre française et soignée

DREYON

SAINT-GERMAIN (Tunisie)

Dépositaire des vins du Domaine de Carnières

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....
L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamam-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

Agence en Tunisie :

TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — Sfax — SOUSSE

Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments de COFFRES-FORTS
— Dépôt de Gelis —

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

S. rue Léon Roches
TUNIS

Eau courante Ascenseur

12 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Salle pour noces et banquets

J. EYMON Propriétaire

LE CHAT NOIR 70°
EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT
Simon TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS J. BELL
V. DARVAUX réunit
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insigne

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie en face la Poste, Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod — 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1883, rue Zarkoun — Tunis

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine

Box particulier — Entretien des autos

12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs

Bamfords « LE RAPIDE »

MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis, du matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES » (18^e ANNÉE)

28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Sousse, Sfax, Ferryville, Gabès, Zargis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
M. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Crues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands

Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments

DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-locale)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Tél. 1.7
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamam-Lif).